

## **Commune de CIREY-SUR-VEZOUZE**

### ***DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL***

#### ***REUNION DU 03 AVRIL 2014***

Date de convocation	28/03/2014
Date d'affichage	04/04/2014

#### **L'AN DEUX MIL QUATORZE, LE TROIS AVRIL à 20 heures 30**

Le conseil municipal de Cirey-sur-Vezouze, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. René ACREMENT, Maire.

Etaient :

- ✂ Présents : tous les conseillers sauf,
- ✂ Absents :
- ✂ Excusés :

Représentés : Mme Laetitia MAUCOURT représentée par M. René ACREMENT  
Mme Marie-Christine CHAFFOTTE représentée par M. Raymond SCHMITT

NOMBRE DE			
CONSEILLERS EN EXERCICE	CONSEILLERS PRESENTS	PROCURATIONS	VOTANTS
19	17	2	19

✂ SECRETAIRE : Mme GEHWEILER est nommée secrétaire de séance.

-----

### **INDEMNITE DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1,

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximum et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire et aux adjoints,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoint et de conseiller municipal, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice 1015, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123-24 et L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales :

- maire : 43 % de l'indice 1015
- 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> adjoints : 16.50 % de l'indice 1015

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 65 du budget communal.

## **DELEGATIONS AU MAIRE**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 2122-22 du Code des Collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE délégations au Maire, pour la durée de son mandat afin qu'il puisse :

- 1)- arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux,
- 2)- fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, le dépôt temporaire sur les autres voies et autres lieux publics, et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal,
- 3)- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité préalable en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- 4)- de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,
- 5)- de passer les contrats d'assurance
- 6)- de créer les régies comptables nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux,
- 7)- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
- 8)- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges,
- 9)- de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600 €
- 10)- de fixer les rémunérations et de régler les frais d'honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- 11)- de décider la création de classes dans les établissements d'enseignement,
- 12)- d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle
- 13)-de donner en application de l'article L324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local,
- 14)- d'exercer au nom de la commune le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du code de l'urbanisme

## **DESIGNATION DES MEMBRES DU CCAS**

Le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de désigner par scrutin de liste, 5 conseillers municipaux pour faire partie du CCAS.

Ont été désignés :

ACREMENT René -Marie-Thérèse BIETRY-Alain MICHEL -Jean-Pierre LATZER-Arlette GEHWEILER-CHATEL Régis

## **DESIGNATION DES MEMBRES DE LA CAISSE DES ECOLES**

Le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de désigner des conseillers municipaux pour faire partie de la Caisse des Ecoles.

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE :  
CRUCIANI Mireille – MAUCOURT Laetitia

## **DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
DESIGNE M. Raymond SCHMITT en qualité de conseiller municipal chargé des questions de défense  
ET M<sup>me</sup> ; Bernard SCHMIT en tant qu'assistant.

## **DETERMINATION DES COMMISSIONS ET DESIGNATION DE LEURS MEMBRES**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DETERMINE les différentes commissions et désigne leurs membres :

### **FINANCES**

Jean-Pierre LATZER - Raymond SCHMITT – Marie-Christine CHAFFOTTE - Arlette GEHWEILER.

### **TRAVAUX**

Raymond SCHMITT-Daniel AMBLARD-Gérard SERRIERE-Arlette GEHWEILER.

### **ENVIRONNEMENT-CADRE DE VIE –TOURISME**

Pascal PLUMET - Arlette GEHWEILER - Laurent JOST - Maurice GRACIANI- Marie VIRION

### **FORET-CHASSE**

Daniel AMBLARD-Raymond SCHMITT-Alain MICHEL.

### **JEUNESSE-CULTURE-SPORT**

Bernadette ROBARDET-Pascal PLUMET-Maurice GRACIANI-Marie-Thérèse BIETRY-Michèle  
PARMENTIER-Jean-Pierre LATZER-Laëtitia MAUCOURT-Laurent JOST- Mireille CRUCIANI

### **ACTION SOCIALE-HANDICAPES-PERSONNES AGEES**

Marie-Thérèse BIETRY-Arlette GEHWEILER-Laëtitia MAUCOURT-Laurent JOST- Bernadette ROBARDET-  
Régis CHATEL

### **LOISIRS-CEREMONIES-ASSOCIATIONS**

Arlette GEHWEILER - Maurice GRACIANI - Raymond SCHMITT - - Laurent JOST - Laëtitia MAUCOURT -  
- Mireille CRUCIANI

### **CONSEIL D'ADMINISTRATION 3H SANTE**

Jean-Pierre LATZER

### **DELEGUEES AUX AFFAIRES SCOLAIRES**

Michèle PARMENTIER  
Marie VIRION

### **CONSEIL D'ADMINISTRATION COLLEGE**

René ACREMENT, titulaire - CRUCIANI Mireille, suppléante

### **S.D.A.A.**

Raymond SCHMITT.

### **RELATION AVEC L'U.C.A.C.C.**

Régis CHATEL-Marie-Christine CHAFFOTTE-Arlette GEHWEILER-Raymond SCHMITT- Maurice  
GRACIANI-

### **DELEGUES C.N.A.S.**

M. René ACREMENT

**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES COMMUNES FORESTIERES**

René ACREMENT, titulaire – Daniel AMBLARD, suppléant

**COMMISSION DE REFLEXION ET DE PROPOSITION POUR DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU SECTEUR**

Marie-Christine CHAFFOTTE- -Régis CHATEL –Raymond SCHMITT-Arlette GEHWEILER- Maurice GRACIANI

**COMMISSION ACCESIBILITE**

Maurice GRACIANI-Régis CHATEL-Raymond SCHMITT-Arlette GEHWEILER-Laurent JOST-Bernadette ROBARDET.

**COMMISSION ATTRIBUTION SUBVENTIONS**

Laëtitia MAUCOURT-Mireille CRUCIANI-Maurice GRACIANI-Michèle PARMENTIER-Christine BAUMANN-Raymond SCHMITT-Jean-Pierre LATZER-Arlette GEHWEILER-Laurent JOST.

**COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Daniel AMBLARD -Christine BAUMANN-Raymond SCHMITT -Jean-Pierre LATZER-Arlette GEHWEILER

**DESIGNATION DES MEMBRES ES-QUALITE DE CERTAINES COMMISSIONS**

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
DONNE SON ACCORD sur la désignation des personnes suivantes dans les différentes commissions :

**C.C.A.S :**

Mme Jacqueline KANJER, Mme MEYER Lise, Mme LADURELLE Karine – JOST Carine

**CAISSE DES ECOLES – VIE SCOLAIRE**

Personnes es-qualité : Mme Carine JOST- M. MATHIEU Joël, Maire de TANCONVILLE, M. BIONDI Alain, Maire de BERTRAMBOIS, -Melle FRICOT Hélène , Maire de PETITMONT  
Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale, M.ARNOULD, Directeur de l'Ecole Primaire – Melle HILD, Directrice de l'école maternelle, étant membres de droits

**DELIBERATION CLOTURE DU STADE**

Le Maire expose de la nécessité de mise en sécurité du site par la réinstallation d'une clôture autour du stade de football.

A cet effet, la Fédération Française de Football pourrait attribuer une subvention pour financer le projet.

Le conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de réinstallation de la clôture autour du stade de football pour un montant de 19480.70 € HT, étant entendu que cette dépense sera inscrite au budget primitif 2014.

SOLLICITE de la Fédération Française de Football (FFF) dans le cadre du fonds d'aide au football amateur, par l'intermédiaire du district de Meurthe-et-Moselle Sud de la ligue de Lorraine de football et de la ligue nationale de football amateurs, une subvention de 9500 €.

La séance est levée à 21 heures 15

Le Maire,  
René ACREMENT